

SIVOS Monteaux Mesland Veuzain sur Loire

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU

Lundi 21 Janvier 2019 à 18h30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-un janvier, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Monteaux –Mesland- Veuzain sur Loire, dûment convoqué le dix janvier, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Ginette DENIS.

Etaient présents : Mmes G. DENIS, F. YVONNET, I. GIRAUD, D. SILVESTRE et M. C.ODONNAT. Mme V. TROMPAT.

Secrétaire de séance : F. YVONNET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte rendu de la réunion du 01.10.2018
- RASED
- Subvention de la CAF
- Délibération pour le départ de Veuves en 2020
- Point financier du budget 2018
- Délibération tarifs cantine
- Questions diverses

SEANCE

Approbation à l'unanimité (6 voix sur 6) du compte rendu du Conseil Syndical du 01 octobre 2018.

RASED :

La Présidente remet à chaque élu le double du courrier de Monsieur Le Maire de Veuzain sur Loire demandant au SIVOS de participer aux frais de fonctionnement et d'investissement du RASED au prorata du nombre d'enfants ayant bénéficié de leurs services (19 au total). Compte tenu que le SIVOS met un bureau à disposition du psychologue scolaire et que les dépenses d'investissements immobiliers et les dépenses d'entretien des bâtiments sont à la seule charge des communes de Monteaux et Mesland. Il est voté : Contre (4 voix) Monteaux – Mesland

Pour (2 voix) Veuves

Subvention CAF :

La Présidente informe qu'une subvention de 317€ a été consentie par la CAF pour l'achat de petits meubles pour le CLSH. Elle attend une réponse du Conseil Départemental également sollicité.

Délibération pour le départ de Veuves en 2020 :

A la demande des élues de Veuves, l'avis des 6 élus du SIVOS est sollicité sur l'éventuel départ de Veuves du SIVOS en 2020. Les élus à l'unanimité (6 voix sur 6) déclarent ne pas s'opposer au départ de Veuves à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Point financier du budget 2018 :

Ludivine Ribeiro présente un aperçu du bilan financier 2018 qui reste à vérifier.

Délibération pour les tarifs de la cantine :

Cinq centimes d'augmentation par repas sont votés à l'unanimité (6 voix sur 6). Le repas passera donc à 3.75€ pour les enfants (demi-tarif à 1.90€) et à 5€ pour les adultes à compter du 01 mars 2019.

Questions diverses :

A l'unanimité (6 voix sur 6) les élus sont d'accord pour accepter la stagiairisation de Mme MENDES Anne-Sophie.

La Présidente informe qu'un non-lieu avait été prononcé suite à la plainte formulée par 3 familles de Mesland à l'encontre d'une employée du SIVOS.

Dans un souci de simplification, le Centre de gestion demande, au SIVOS d'arrondir à la dizaine supérieure les comptes horaires des employés. Acceptation à l'unanimité (6 voix sur 6).

Madame GIRAUD, Vice-Présidente de Mesland fait part des réflexions désagréables d'une habitante du lotissement des Rentes concernant l'arrêt du bus scolaire près de chez elle. Le car s'arrête environ 3 mn matin et soir au même endroit depuis toujours. Cette personne prétend que le car l'empêche de sortir de chez elle. La Présidente a été mise au courant fin décembre et a fait le nécessaire pour que le bus s'arrête quelques mètres plus loin dès la rentrée de janvier.

Cette année souhaitant diminuer les charges de personnel, Mesdames YVONNET et DENIS ont essayé de pallier l'absence de Ludivine (8 semaines) et Herminé (1 semaine) en les remplaçant au bureau et à la cantine. La Présidente précise toutefois que Ludivine l'a beaucoup conseillée par téléphone pendant son arrêt. Elle la remercie vivement.

Une subvention de l'Etat de 1 500€ a été allouée à l'école de Mesland pour le renouvellement des livres. Il reste la somme de 148.19€ à la charge du SIVOS.

Fin de la séance à 20h30